

**Procès - Verbal du Conseil Municipal  
Du lundi 5 mars 2018**

|  |   |
|--|---|
| <b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b> | L'an deux mille dix huit, le lundi 5 mars, le Conseil Municipal, s'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 28 février par Monsieur le Maire qui a présidé la séance. |
| <b>Nombre de membres en exercice : 11</b>                    | <b>Étaient présents :</b> DEQUE Gérard, CHEVALET Marie-Pierre, PENZES Eric , DEBOIS Fanny , Claudine NEULLAS, WAUTHY Bernard ,ROLLAND Viviane, BERTIN Odile, Frédéric BOUGEOT.  |
| <b>Nombre de Conseillers présents : 9</b>                    | <b>Étaient excusés :</b> FELICE Martial, POIRIER Cyril.   |
| <b>Nombre de Conseillers représentés : 1</b>                 | <b>Étaient absents :</b>  |
| <b>Début de séance : 21H00</b>                               | <b>Pouvoirs :</b> Martial FELICE à Gérard DEQUE.  |
| <b>Fin de séance : 21H17</b>                                 | <b>Secrétaire de séance : Claudine NEULLAS</b>  |

M. Le Maire ouvre la séance et propose de nommer un secrétaire de séance : Claudine NEULLAS est nommée à l'unanimité.

Le Maire propose de valider le PV du conseil municipal du 12 février 2018.

A l'unanimité et sans remarque, le PV est approuvé.

## **1- FRAIS DE MISSIONS ET DEPLACEMENTS**

Dans le cadre de leurs missions, les élus sont parfois amenés à utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements en dehors du territoire communal, et intercommunal.

Pour information, les collectivités locales peuvent prendre en charge les **frais de transport et de séjour occasionnés par des réunions** de leur organe délibérant ou au cours de laquelle les élus représentent celles-ci, à condition, pour les élus municipaux, que la réunion ait lieu hors du territoire de leur commune.

Dans ce cadre, les frais de déplacement et de séjour sont remboursés dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du [décret du 3 juillet 2006](#) fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État.

**Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le remboursement des frais de missions et déplacements des élus en dehors du territoire de la communauté de communes**
- **autorise le Maire à signer les pièces y afférant**

Par ailleurs, M. WAUTHY a avancé sur ses fonds personnels la somme de 60 € auprès de la société ROBBE Frères, pour l'apéritif offert lors de la compétition FIS de février dernier.

***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

- ***décide de rembourser cette somme à M. WAUTHY.***
- ***Autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.***

## **2 – TRANSACTION POUR INDEMNISATION**

Par délibération du 18/12/2017, le conseil municipal a approuvé le paiement d'une indemnité à un agent qui, suite à son licenciement pour inaptitude avait demandé le paiement des congés annuels qu'il n'avait pas pu prendre avant son départ.

Or, suite à la requête de l'agent concernant le calcul de son ancienneté, il est nécessaire d'augmenter le montant d'indemnité à 2726 € au lieu des 2241 € prévus initialement.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget.

***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

- ***approuve le versement de la somme de 2726 € à l'agent licencié par convention d'indemnisation.***
- ***autorise le Maire à signer les pièces y afférant.***

## **3- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT ESPACE PUBLIC**

A l'occasion du bornage de la parcelle AH 51, il est apparu nécessaire de procéder à une régularisation.

En effet, une partie de domaine public (matérialisée en bleu sur le plan annexé) , n'est en réalité pas affectée à l'usage du public.

Il y a dès lors lieu de procéder à la désaffectation de cet espace, ainsi qu'à son déclassement, en vue de sa cession au propriétaire de la parcelle AH 51.

***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

- ***constate la désaffectation de la partie de parcelle AH 51 matérialisée en bleu sur le plan annexé.***
- ***prononce dès lors son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé communal.***

#### **4- CONSULTATION POUR AIRE DE JEUX ET TERRAIN MULTISPORT**

Dans le cadre du projet Ages et Vie, il est nécessaire de procéder au déplacement du terrain de sport et de l'aire de jeux, dans une nouvelle zone dédiée.

Le Maire propose donc de lancer une consultation, pour permettre la création de cette nouvelle aire et le démontage des anciennes structures.

Le projet de cahier des charges a été transmis au conseil, qui est appelé à se prononcer.

Les élus décident de lancer la consultation pour le déplacement ou le remplacement du terrain multisports, et étudieront dans un second temps l'implantation d'aires de jeux sur la commune.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**- vu le projet de consultation ,**

**- approuve le lancement d'une consultation en vue de déplacer le terrain multisports ou d'en acquérir un nouveau si le déplacement est impossible.**

**- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

#### **5- EAU : POURSUITE DES FORAGES D'ESSAI : LANCEMENT DE CONSULTATIONS**

##### **5-1 FORAGE DU VISCERNOIS**

Afin de compléter avec précisions ses connaissances concernant le potentiel disponible dans les profondeurs à proximité du forage des Viscernois de 2014, la commune, accompagnée d'un groupe de travail composé de l'agence de l'eau, du département, d'un hydrogéologue, de l'ARS et d'un sourcier, souhaite effectuer deux forages de reconnaissance.

Le maire propose de lancer une consultation pour réaliser ces forages et de solliciter l'accompagnement financier des différents partenaires potentiels.

##### **5-2 FORAGE DU CRET DE LA CHAPELLE**

La commune souhaite également effectuer un forage à proximité immédiate de l'ancien ouvrage du crêt de la Chapelle, pour agir en substitution de l'ancien captage aujourd'hui à l'arrêt.

Le Maire propose de lancer également une consultation pour ces travaux.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- approuve le lancement d'une consultation pour la réalisation de 2 forages de reconnaissance aux Viscernois,**
- approuve le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un forage d'exploitation au Crêt de la Chapelle**
- sollicite le soutien des partenaires financiers : Département, Agence de l'Eau, et tous les partenaires financiers potentiels.**
- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

La séance est levée à 21h17

|   |  |
|---|--|
| Le Maire, Gérard DEQUE                    |  |
| Le secrétaire de séance, Claudine NEULLAS |  |